Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D69_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 69-2026

Objet : Enfance & jeunesse – Modification du règlement intérieur de l'espace jeunes – Baz'ados

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2ème adjointe

La commune de La Fresnais souhaite modifier le règlement intérieur de l'Espace Jeunes communal afin d'intégrer plusieurs évolutions relatives au fonctionnement du service.

Les modifications portent notamment sur :

1. La mise en place de la tarification sociale

Le règlement intérieur intègre les modalités de tarification sociale adoptées par délibérations du Conseil municipal.

L'application des tarifs sociaux est conditionnée à la fourniture d'une attestation de quotient familial CAF ou MSA.

À défaut de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

2. Les règles de discipline et de sanctions

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D69_2026-DE

Le règlement est actualisé afin de préciser les règles de vie collective, les comportements attendus des usagers ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect du règlement intérieur.

3. L'accueil des futurs élèves de 6ème durant l'été

Afin de faciliter la transition entre l'école élémentaire et le collège et de favoriser l'intégration des futurs collégiens, il est proposé d'autoriser l'accès gratuit à l'Espace Jeunes, durant la période estivale, aux élèves de CM2 entrant en classe de 6ème, même lorsqu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 11 ans révolus.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de l'Espace Jeunes actuellement en vigueur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal relatives à la mise en place d'une tarification sociale pour l'adhésion et les animations de l'Espace Jeunes ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur afin de préciser les modalités de fonctionnement du service ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès des jeunes aux activités proposées par l'Espace Jeunes ;

Considérant le projet de règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de l'espace jeunes communal tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **PRECISE** que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine